

DEPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE DOURBIES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL2025_036



L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze juin à neuf heure trente,
Le conseil municipal de la commune de DOURBIES, régulièrement convoqué
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal le 06 juin 2025

Envoyé en préfecture le 18/06/2025
Reçu en préfecture le 18/06/2025
Publié le 
ID : 030-213001050-20250614-DEL036_20258-DE

Nombre de Conseillers :

En exercice	10
Présents	8
Procuration	1
Votants	9

Étaient présents : Mmes LEBEAU Irène, THERIC Corinne, ESCANDE
Renaud, BALSAN Laurent, PONCELET Jean-Marie, SAUVAIRE Marc,
RAGUES Christian, THION Jean-Claude

Absents : Gaëlle JOSSINET, Jean-Luc ALBE

Procurations : Jean-Luc ALBE (procuration Renaud ESCANDE)

Vote :

Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 0

EMPLOI SAISONNIER RENFORT - CAMPING LA PENSIERE

Mme le Maire :

Vu l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu la délibération N°5 du 26 janvier 2024 portant recrutement d'un agent pour la gestion du camping municipal

Vu l'arrêt maladie ordinaire de l'agent en charge de la gestion du camping municipal

Considérant l'accroissement saisonnier d'activité au camping municipal et la nécessité de remplacer l'agent en charge de la gestion,

Propose le recrutement d'une autre personne en renfort du 12 mai au 30 septembre :

- sous contrat à durée déterminée établi en application des dispositions de l'article L.313-1 du code général de la fonction publique
- à raison de 20h/semaine, horaires variables périodes creuses/période pleine
- avec une rémunération en référence à la grille indiciaire d'adjoint technique territorial, premier échelon, les congés payés et les primes et indemnités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le recrutement comme proposé et charge Mme le Maire de signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie, le 14 juin 2025

Mme le Maire
Irène LEBEAU

